



Rousseau Formation
TESTEUR C.A.C.E.S.®

SARL

* CACES®
* TRAVAUX PUBLICS
* NACELLE
* GRUE AUXILIAIRE
* CARISTE
* ECHAFAUDAGE
* VGP
* PONTS ROULANTS

1 Rue de la Marseillaise
67114 ESCHAU
Tél. 03 88 44 49 58
Port. 06 28 01 10 73

rousseauformation67@hotmail.fr

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE DE **CONDUCTEUR DES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE** **PERSONNE DITE PEMP R386 EN SECURITE**

Formation de Conducteur des PEMP avec accès au C.A.C.E.S.®
(Certificat d'Aptitude de Conduite PEMP.)

OBJECTIF : Acquérir les connaissances pratiques, théoriques, techniques et législatives afin d'être capable de conduire des PEMP en toute sécurité et dans les meilleures conditions.

DUREE DE L'ACTION : 21 heures de formation dispensées sur 3 jours.

PUBLIC VISE : Personnels ayant à utiliser des PEMP occasionnellement ou en continu.

PRE REQUIS : Compréhension du Français, aptitude à la visite médicale du travail, âge minimum de 18 ans (art. 12 de l'arrêté du 30 Juillet 1974) des dérogations peuvent être obtenues (voir arrêté du 2 Avril 1976).

LIEU : La formation se déroule en entreprise de ce fait, le matériel mis à disposition pour la formation devra être conforme aux vérifications semestrielles ou annuelles (arrêté du 30 Juillet 1974 art. 16).

CONTENU DE L'ACTION FORMATION

PROCEDURE THEORIQUE 7 HEURES

REGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SECURITE SOCIALE :

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, Médecine du travail, Contrôle périodique obligatoire.
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser des PEMP ainsi que la responsabilité qui en découle.

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE :

- Identifier les principales catégories de PEMP et leur caractéristique fonctionnelle, en déduire leurs utilisations courantes et leurs limites d'utilisation.
- Connaître les différents organes, leurs technologies et leurs fonctions : groupe : propulseur, circuit hydraulique, équipement.
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, freins de service, clé ou dispositif de fin course, Homme mort, capteur de charge...

1/2

SECURITE :

- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneau de signalisation.
- Identifier les principaux facteurs d'accident lors de l'utilisation des PEMP.
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un travail déterminé.
- Interpréter les informations données pour le soulèvement d'une charge et en déduire les conditions de stabilités des PEMP.
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur de PEMP et leurs fonctions.
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport de personnes.
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise .
- Identifier les différents paramètres pour un travail bien précis (Adéquation)
- Connaître les vérifications et les opérations nécessaires à la prise de poste et à la fin de poste.

PROCEDURE PRATIQUE 7 HEURES DE CONDUITE

- Prise de poste, Adéquation du travail à réaliser.
- Evolution en marche avant, marche arrière à vide.
- Synchronisation des mouvements de fonctionnement de PEMP à vide et en charge.
- Manutention spéciale des PEMP en fonction de sa catégorie.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- La formation est dispensée par un formateur compétent et qualifié.
- Les moyens audiovisuels utilisés sont les suivants : vidéo projecteur et le livret.
- Des PEMP sont mises à disposition des stagiaires en fonction de leur nombre, sur une aire appropriée aux mouvements des PEMP tous risques étant écartés.
- En cas de besoins particuliers spécifiques à l'entreprise un complément de formation sera dispensé sur le type de matériel souhaité.

EXAMEN DE CONNAISSANCES :

- Test théorique des connaissances de conduite de PEMP toutes catégories : **3 heures**
- Tests pratiques des connaissances de conduite de PEMP de préférence sur un chantier réel : **4 heures**

VALIDATION DES ACQUIS :

Attestation de stage, bilan de fin de stage, avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite.
Certificat d'aptitude à la conduite des PEMP en sécurité (CACES ®).

EQUIPEMENTS A PREVOIR :

Chaussures de sécurité, vêtement anti-pluie et bottes de sécurité en cas d'intempérie, harnais de sécurité, gilet rétro réfléchissant, casque avec jugulaire et gants de manutention.